RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 04/12/2024 - 162601 - 2021 B 18325 - 900 150 772 - 302 LES ALLUES

[redacted]

302 LES ALLUES
Société en nom collectif à capital variable
Au capital souscrit de 1.500 €
17, rue Quentin Bauchart - 75008 PARIS
900 150 772 R.C.S. PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 20 JUIN 2024

[…]

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, prend acte de la démission de la SARL MINDANAO de ses fonctions de Gérante de la Société, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale, lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, décide de nommer aux fonctions de cogérant, à compter de ce jour et pour une durée non limitée :

- **Muriel MARCILHACY-GIRAUD**
  demeu[redacted]
  née le [redacted]

- **Lincoln Group**
  Société Anonyme à Conseil d'administration
  Au capital de 757.328,156 euros
  17, rue Quentin Bauchart
  75008 PARIS
  419 397 062 RCS PARIS

Mme Muriel MARCILHACY-GIRAUD et la SA Lincoln Group, représentée par M. Xavier GIRAUD, Directeur général, déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et qu'il n'existe de leur chef aucune incompatibilité avec l'exercice de ces mandats.

Ces fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la Loi et par les Statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[…]

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, décide, en conséquence des décisions qui précèdent, de supprimer la référence à la nomination des premiers

Gérants de l'article 17 – « NOMINATION DES GERANTS » des Statuts ainsi que l'article 31 relatif à la « PUBLICITE – POUVOIRS ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[…]